Copiado - Ale.

COMMISSION DES RÉPARATIONS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

REPARATION COMMISSION

GENERAL SECRETARIAT

TÉLÉPHONE
GALVANI 74-79 75-40 76-80
— 75-03 75-47 77-10
~~TÉLÉPHONE : Élysées 57-48 à 57-50~~
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : COREPAROC-PARIS
~~131, CHAMPS-ÉLYSÉES~~
7, RUE DE TILSITT

Personnelle.

PARIS le 16 Mars 1928 .

Mon Cher Ambassadeur,

J'ai bien reçu votre lettre officielle en date du 12 Mars relative à l'assurance que la Commission désire obtenir des Puissances signataires de l'Accord du 14 Janvier en ce qui concerne le mode de règlement des différences susceptibles d'apparaître en faveur de l'Allemagne entre les sommes forfaitaires versées provisoirement pour couvrir les prestations au titre des Articles 8-12 de l'Arrangement rhénan pour la période postérieure au 1er Septembre 1925 et la valeur définitive desdites prestations arrêtée par les Commissions d'Evaluation compétentes.

Je crois comprendre d'après votre lettre que le Gouvernement brésilien consentirait à donner l'assurance demandée à la condition qu'une assurance analogue fût donnée par les autres Gouvernements alliés; mais les termes de votre lettre ne sont pas tout-à-fait assez explicites pour que je sois absolument sûr d'avoir interprété exactement votre intention.

Je me suis donc permis de rédiger un projet de lettre dans le sens des communications que nous avons déjà reçues des autres Gouvernements alliés et je vous l'envoie ci-joint en vous priant de l'examiner. Si vous êtes d'accord sur le texte de ce projet, peut-être voudrez-vous bien adresser à la

.....

Commission une lettre conçue dans le même sens et je vous renverrai immédiatement votre lettre en date du 12 Mars.

Cette question est très complexe et je comprends tout-à-fait qu'elle ait présenté des difficultés pour les Puissances. Je suis bien entendu à votre disposition pour vous fournir toutes explications complémentaires.

Je vous prie de croire, Mon Cher Ambassadeur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Sydney A. Armstrong Sinclair

Son Excellence
Monsieur L.M. de Souza Dantas.
Délégué Assesseur du Brésil
à la Commission des Réparations .

12 mars

PROJET DE LETTRE de

Son Excellence le DELEGUE ASSESSEUR du BREZIL à la Commission des Réparations

au SECRETAIRE GENERAL de la COMMISSION DES REPARATIONS .

16

X

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre 13/37 du 16 Février dernier, et m'empresse de vous faire savoir, comme suite à ma lettre No.9 du 9 Février dernier , que le Gouvernement Brésilien est prêt à donner l'assurance qu'une somme, n'excédant pas les économies réalisées par la Haute Commission Interalliée dans les Territoires Rhénans pendant la première année d'application du Plan des Experts et les années subséquentes, pourra être prélevée sur l'annuité en cours, pour couvrir la différence éventuelle entre les avances consenties par l'Agent Général des Paiements au Gouvernement allemand au titre des Articles 8-12 de l'Arrangement Rhénan, postérieurement au 1er Septembre 1925, et la valeur réelle de ces prestations telle qu'elle aura été définitivement arrêtée par les Commissions compétentes .

Cette assurance est toutefois donnée par le Gouvernement Brésilien à la condition qu'une assurance analogue soit donnée par les autres Gouvernements intéressés .

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Secrétaire Général, les assurances de ma haute considération .

S. Braz[illegible]